

# **AIDE FINANCIÈRE**

# AIDE FINANCIÈRE

.....

## **Bourses et prêts de l'Université de Hearst**

Depuis 1977 le Fonds annuel des Anciennes et des Anciens de l'Université de Hearst remet à chaque année des bourses de mérite et d'excellence aux étudiantes et aux étudiants qui se sont distingué-e-s pendant l'année scolaire. Ce fonds existe grâce à la générosité des diplômé-e-s de l'institution et de plusieurs personnes et commerces de la région.

Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et les étudiants, de plus d'un million et demi de dollars, a été constitué grâce à la contribution de la population dans son ensemble ainsi qu'à de généreux dons de plusieurs personnes, entreprises et organisations. Il permet d'accorder une aide financière aux étudiantes et aux étudiants dans le besoin.

## **Bureau de l'aide financière**

Les étudiantes et les étudiants peuvent obtenir des formulaires de demande d'aide financière et de plus amples renseignements auprès du Bureau de l'aide financière de l'Université de Hearst.

## **Bourses disponibles**

### **Bourse Mgr Louis-Levesque (3 000 \$)**

La bourse Mgr Louis-Levesque a été créée pour honorer le fondateur de l'institution, Mgr Louis Levesque. Cette bourse est décernée à l'élève qui aura obtenu la moyenne la plus élevée, la moyenne minimale étant de 85 %, dans six cours de 12<sup>e</sup> année de niveau 4U/M. Sont admissibles à cette bourse celles et ceux qui s'inscrivent à plein temps immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires.

### **Bourses d'excellence de 6 000 \$ ou de 8 000 \$**

Une bourse d'excellence est décernée aux élèves qui auront obtenu une moyenne de 80 % ou plus dans six cours de 12<sup>e</sup> année de niveau 4U/M. Cette bourse d'excellence de 2 000 \$ par année est renouvelable pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, à condition que la personne soit inscrite à plein temps et qu'elle obtienne une moyenne de 80 % ou plus à chaque année. Sont admissibles à cette bourse celles et ceux qui s'inscrivent à plein temps immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires.

## Aide financière

### **Bourses d'études de 3 000 \$ ou de 4 000 \$**

Une bourse d'études de 1 000 \$ est offerte aux personnes qui s'inscriront à l'Université de Hearst à plein temps (30 crédits) en septembre. Cette bourse est renouvelable pour chacune des années suivantes, soit pour leur 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années.

Toute personne inscrite à temps partiel recevra une bourse de 100 \$ pour chacun des cours de 3 crédits à lequel elle sera inscrite et de 200 \$ pour chacun des cours de 6 crédits.

### **Bourse Maurice-Saulnier (1 000 \$)**

La Bourse Maurice-Saulnier a été créée pour honorer le père Saulnier, en reconnaissance de son importante contribution à l'oeuvre de notre institution. Cette bourse de 1 000 \$ est décernée à un étudiant ou à une étudiante qui a terminé au moins sa deuxième année. La bourse est attribuée selon son engagement social à l'Université et dans la communauté et selon ses résultats scolaires.

### **Bourse Roger-Bernard (1 000 \$)**

Cette bourse de 1 000 \$ est accordée à l'étudiant ou à l'étudiante ayant obtenu la moyenne la plus élevée dans les cours *Méthodes I : méthodes et techniques de recherche* et *Méthodes II : méthode et analyse scientifiques*.

### **Bourse Rose et Maurice Lecours (1 000 \$)**

Cette bourse de 1 000 \$ est décernée à un étudiant ou à une étudiante qui passe de la première à la deuxième année et qui s'est distingué-e par ses résultats scolaires.

### **Bourse de l'APUH (1 000 \$)**

L'Association des professeur-e-s d'Université de Hearst (APUH) décerne une bourse de 1 000 \$ à un étudiant ou à une étudiante qui passe de la deuxième à la troisième année et qui s'est distingué-e par ses résultats scolaires.

### **Bourse Denis-Cheff (1 000 \$)**

Cette bourse de 1 000 \$ est décernée à un étudiant ou à une étudiante qui passe de la troisième à la quatrième année et qui s'est distingué-e par ses résultats scolaires.

### **Bourse Jacqueline et Jean-Noël Lafrance (1 000 \$)**

Cette bourse de 1 000 \$ est attribuée à une personne qui retourne aux études à plein temps à titre de candidat ou candidate adulte.

## Aide financière

### **Bourse en psychologie (1 000 \$)**

Le département de psychologie de l'Université de Hearst accorde une bourse de 1 000 \$ à l'étudiant ou à l'étudiante ayant maintenu la moyenne la plus élevée parmi les finissantes et les finissants dont la spécialisation est en psychologie.

### **Bourse de la Caisse populaire de Hearst (1 000 \$)**

Une bourse de 1 000 \$ est accordée à un étudiant inscrit ou à une étudiante inscrite au campus de Hearst dont le rendement scolaire s'est le plus amélioré pendant l'année.

### **Bourse de la Caisse populaire de Timmins (500 \$)**

Une bourse de 500 \$ est accordée à un étudiant inscrit ou à une étudiante inscrite au campus de Timmins dont le rendement scolaire s'est le plus amélioré pendant l'année.

### **Bourse des Éditions du Nordir (500 \$)**

Cette bourse de 500 \$ est accordée à l'étudiant ou à l'étudiante ayant obtenu la moyenne la plus élevée dans les cours *Grammaire appliquée à la rédaction*.

### **Bourse d'un ancien (1 000 \$)**

Cette bourse de 1 000 \$ est accordée à un ou à une diplômé-e-s dont le développement personnel et scolaire a été remarquable au cours de ses années à l'Université de Hearst.

### **Bourse Jean-François Aubé (500 \$)**

La Fondation Jean-François Aubé accorde une bourse de 500 \$ à un étudiant inscrit ou à une étudiante inscrite au campus de Timmins qui s'est intéressé-e aux activités étudiantes et qui a maintenu de bons résultats scolaires.

### **Prix La Défriche (500 \$)**

Ce prix de 500 \$, accordé par le département d'histoire de l'Université de Hearst, souligne l'originalité et la rigueur de la production historique de notre population étudiante. Il est décerné à un étudiant ou à une étudiante qui s'est distingué-e par la rédaction d'un texte remarquable dont le sujet et la démarche appartiennent à l'étude de l'histoire.

## **Bourses et prêts gouvernementaux**

### **Régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario (RAFÉO)**

Les étudiantes et les étudiants ayant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant ou d'immigrante reçu-e qui habitent en Ontario depuis au moins douze mois avant le début de leurs études et qui rencontrent les exigences d'admission d'une université canadienne ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire admissible de l'Ontario peuvent demander de l'aide en vertu de ce programme.

Une personne est admissible au programme s'il est établi qu'elle a besoin d'une aide financière, et un montant est accordé pour suppléer à ses propres ressources financières et à celles de sa famille immédiate.

### **Bourses pour étudier en français**

Le programme de bourses pour étudier en français vise à encourager les résidentes et résidents de l'Ontario à s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires à plein temps qui sont offerts en français dans des établissements d'enseignement de langue française ou bilingues, en Ontario ou ailleurs au Canada. Si vous vous inscrivez dans un établissement hors de l'Ontario, vous n'êtes admissible que si votre programme d'études n'est pas offert en français en Ontario.

Cette bourse est de 1 500 \$. Si vous recevez la bourse et présentez une demande au RAFÉO, le montant de la bourse comptera pour votre évaluation. Cette bourse n'est pas renouvelable et le montant total est imposable.